

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation  
27/03/2024Date Affichage  
27/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	6	4	4	J. LAUBRAY

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et onze avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : P. PETITQUEUX, J.N GOULLIER, R. VILALTA, J. CORREIA, J. LAUBRAY, S. VAILLS

Absents : F. BADIE, A. COMPAGNON, P. MIRAN, V. PICHEYRE

Procurations : F. BADIE à R. VILALTA, A. COMPAGNON à J.N GOULLIER et P. MIRAN à

P. PETITQUEUX, V. PICHEYRE à J. CORREIA

**Objet de la Délibération****PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ET DIVERS SERVICES RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité***DECIDE**, de fixer le tarif des branchements eau, assainissement, services et travaux divers suivant le tableau ci-dessous :

SERVICES	PRIX EN € HT
<b>BRANCHEMENT ADDUCTION EAU POTABLE</b>	
Branchement AEP <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recherche et sondage de la conduite principale</li> <li>○ Fouille de terrain</li> <li>○ Mise en place d'un fond de fouille de sable pour lit de pose</li> <li>○ Fourniture et mise en place des conduites avec coupes et raccords</li> <li>○ Fourniture et mise en place du collier de prise en charge (y compris percement)</li> <li>○ Fourniture et mise en place du robinet de prise en charge (y compris raccord)</li> <li>○ Fourniture et pose d'un coffret parage</li> <li>○ Fourniture et mise en place d'une bouche à clé</li> <li>○ Remblais de la tranchée</li> <li>○ Réfection de la chaussée</li> </ul> Forfait pour une longueur de <b>5 ml</b> et $\varnothing$ 25mm*	<b>2 500.00 €</b>
Terrassement, remblai et remise en état de la chaussée du ml supplémentaire	<b>334.00 €</b>
Fourniture et pose canalisation du ml supplémentaire	<b>15.00 €</b>
Pose 2 <sup>ème</sup> abris compteur avec terrassement, fournitures, main d'œuvre	<b>1 250.00 €</b>
Remplacement d'un abri compteur sur canalisation existante	<b>1 675.00 €</b>
<b>BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT</b>	
Branchement EU <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recherche et sondage de la conduite principale</li> <li>○ Ouverture d'une tranchée</li> <li>○ Fouille de terrain</li> <li>○ Fourniture et mise en place du collier de prise en charge (y compris percement)</li> <li>○ Fourniture et mise en place du robinet de prise en charge latéral</li> <li>○ Fourniture et mise en place de pièces de jonction</li> <li>○ Fourniture et mise en place du robinet de prise en charge</li> <li>○ Fourniture et mise en place d'une bouche à clé</li> <li>○ Remblais de la tranchée</li> <li>○ Boite de branchement et tampon</li> </ul> Forfait pour une longueur de <b>5 ml</b> et $\varnothing$ 160 mm*	<b>2 000.00 €</b>
Terrassement, remblai et remise en état de la chaussée du ml supplémentaire	<b>334.00 €</b>
Fourniture et pose canalisation du ml supplémentaire	<b>19.00 €</b>

\*revêtement enrobé noir / profondeur <1.30ml / absence d'amiante / hors terrain rocheux

EAU ET ASSAINISSEMENT TRANCHEE COMMUNE	
Branchement AEP et EU	4 500.00 €
Terrassement, remblai et remise en état de la chaussé ml supplémentaire**	380.00 €

\*\* revêtement enrobé noir / profondeur <1.30ml / largeur <1.60ml / absence d'amiante / hors terrain rocheux

SERVICES DIVERS	
Résiliation de l'abonnement définitif	221.00 €
Remise en service d'un abonnement après résiliation définitive	136.00 €
Fermeture et réouverture de compteur	31.00 €
Dégel conduite sur domaine privé (pour situation urgente et exceptionnelle)	40.00 €/h
Débouchage égouts particuliers (pour situation urgente et exceptionnelle)	40.00 €/h
Remise en état compteur à la suite d'une intervention ou une négligence de l'abonné	650.00 €
Travaux divers : recherche de fuites sur le domaine public à la demande de l'abonné et non justifiée	980.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 11/04/2024

Le Maire,  
PETITQUEUX Philippe



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

La présente délibération fera l'objet d'une publicité dans deux journaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

#### **Voies et délais de recours :**

*En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.*

*À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*